

Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2018 Propositions de résolutions

Première résolution

Article 8 alinéa 2 : supprimer la mention

« dans la limite de quatre mandats complets »

En ce qui concerne le nombre de mandat possible pour un membre du bureau

Deuxième résolution

Article 9 alinéa 2 : ajouter la mention

« Les réunions du Conseil d'Administration peuvent se tenir par conférence téléphonique, par visio-conférence ou par tout autre moyen que la technologie permet. La consultation et le vote des membres du Conseil d'Administration sont possibles par voie électronique. »

Troisième résolution

Article 11 : modifier l'alinéa 4

« Le vote pour les élections des administrateurs peut se faire par correspondance dans les conditions ci-après : les bulletins de vote seront placés dans une enveloppe cachetée..... »

Par

« Le vote pour les élections des administrateurs peut se faire par correspondance par courrier ou par courriel dans des conditions qui garantissent l'impartialité de la procédure et la confidentialité des votants. »

Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2018 Propositions de résolutions
--

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2017, approuve tous les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration et lui en donne pleine et entière décharge.

Deuxième résolution

Après lecture du rapport de la trésorière et du rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée générale approuve le bilan et le compte de résultat de la Fédération EAF pour l'exercice 2017.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale arrête à 2 161,45 € le résultat négatif de l'exercice 2017 et décide de l'affecter au report à nouveau.

Quatrième résolution

Conformément à l'article 2 des statuts, l'Assemblée Générale autorise la Fédération EAF à prendre part directement ou indirectement à toute prise d'intérêt dans une société commerciale.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la fin de mandat de MM Claude BLANC-COQUAND, Jean CAYROL, Roger FALETTI, Pierre FLIPO, Pierre GAUTHIER, Jürgen SEYLER et Jean Pierre TRIOL.

Après avoir procédé au dépouillement des votes, l'Assemblée Générale nomme comme administrateurs :

Pour un mandat de six ans, qui expirera avec l'Assemblée Générale de 2024.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, délibérant en application de l'article 13 des statuts, désigne MM. Arnaud DOLLET, Bernard FECHTIG et Jean Louis GIRAUD SAUVEUR en qualité de membres de la commission d'éthique.

Nous vous informons que les documents suivants seront consultables et téléchargeables sur notre site dans votre espace adhérent à compter du 19 mars 2018.

- ✓ Rapports à l'Assemblée Générale Ordinaire,
- ✓ Bilan et compte de résultat,